



WOMEN'S  
REFUGEE  
COMMISSION

# PERSONNES HANDICAPÉES ET LA RÉPONSE HUMANITAIRE EN HAÏTI

## MESSAGES IMPORTANTS ET ORIENTATION POUR L'ACTION

### COMITÉ DES FEMMES POUR LES RÉFUGIÉS

#### (Women's Refugee Commission)

Il y avait environ 800 000<sup>1</sup> personnes handicapées en Haïti avant le tremblement de terre, dont 200 000 enfants.<sup>2</sup> 194 000<sup>3</sup> – 250 000<sup>4</sup> personnes supplémentaires ont été blessées lors du tremblement de terre, et beaucoup d'entre elles seront handicapées à long terme. Il y a au moins 2 000 nouveaux amputés.<sup>5</sup>

Les personnes handicapées sont souvent laissées pour compte, négligées et oubliées par les opérations de secours et la réponse humanitaire. C'est pourquoi il est crucial que les prestataires de services issus de tous les secteurs tiennent compte de leurs besoins, de leurs préoccupations et de leurs capacités, lors de la conception et la mise en œuvre de leurs programmes et activités afin de promouvoir l'accès, l'inclusion et l'entière participation des personnes handicapées.

Les personnes souffrant de handicaps ont longtemps été mal desservies en Haïti avant le tremblement de terre et souvent tenues à l'écart et stigmatisées. Les secours et les activités de reconstruction offrent l'opportunité de faire amende honorable et de redresser les torts passés ainsi que la discrimination subie par les personnes handicapées et de leur permettre de vivre une vie plus riche et digne. Le fait d'élaborer des interventions, tous secteurs confondus, qui retiennent les besoins et les capacités spécifiques des personnes handicapées peut avoir un immense effet sur l'amélioration de leur bien-être et de la protection dont elles jouissent.

Ce document illustre la démarche à suivre par tous les protagonistes du secteur humanitaire (général) ainsi que pour ceux qui sont actifs dans les secteurs suivants : **protection, abri, eau et installations sanitaires, aliments et nutrition, articles autres que de consommation alimentaire, services de santé, éducation et moyens de subsistance.**

#### Général

- Tous les prestataires de services devraient consulter les organisations internationales et locales qui sont chargées des handicapés ainsi que des personnes handicapées elles-mêmes au cours des évaluations et pendant la phase de planification des programmes pour s'assurer que les programmes leur sont accessibles et promeuvent l'intégration.
- Chaque fois que cela est possible, les prestataires de services devraient contacter les Organisations œuvrant en faveur des personnes handicapées (DPO) pour s'assurer que les programmes tiennent compte de cette population particulière.
- Consultez les outils existants, tels que La liste de contrôle des handicaps pour les interventions d'urgence de Handicap International (Disability Checklist for Emergency Response) ([www.handicap-international.de/fileadmin/redaktion/pdf/disability\\_checklist\\_booklet\\_01.pdf](http://www.handicap-international.de/fileadmin/redaktion/pdf/disability_checklist_booklet_01.pdf)) et le document produit par le Comité des femmes pour les réfugiés : Disabilities among Refugees and Conflict-Affected Populations: Resource Kit for Fieldworkers, qui offre des directives et des instructions par secteur ([womensrefugeecommission.org/docs/disabilities/disab\\_kit.pdf](http://womensrefugeecommission.org/docs/disabilities/disab_kit.pdf)).

#### Protection

- Identifier, localiser, inscrire et effectuer le suivi auprès des personnes handicapées.
- Identifier des risques spécifiques de protection, y compris les éventuels abus physiques et sexuels, l'exploitation, la négligence et l'exclusion des personnes handicapées au sein de la communauté.
- S'assurer de l'absence de discrimination au moment de l'assistance d'urgence et promouvoir l'inclusion des personnes handicapées.



## **Abri**

- S'assurer que les abris temporaires soient accessibles et assurer un accès facile pour les personnes handicapées à l'eau, aux toilettes, et aux services.
- Impliquer les personnes handicapées dans la phase participative de reconstruction afin d'améliorer l'accès aux abris, aux écoles, aux centres de santé communautaires et autres établissements publics.
- Employer le principe de « concept universel » comme normes minimales d'accessibilité lors de la conception des abris et de la reconstruction des structures communautaires. Concept universel signifie produire des immeubles, des produits et des environnements qui soient utilisables et efficaces pour tous, non pas uniquement pour les personnes handicapées.

## **Eau et installations sanitaires**

- Faites participer les personnes handicapées, y compris les femmes, aux prises de décisions portant sur l'emplacement des latrines, des points d'eau et des zones de baignade dans les camps et les abris temporaires.
- Donner la priorité aux personnes handicapées dans les files d'attente de distribution d'eau.
- S'assurer que les toilettes communautaires et les pompes à eau soient accessibles aux personnes handicapées pendant les activités de reconstruction.

## **Aliments et nutrition**

- S'assurer que les personnes handicapées aient la priorité pendant les distributions de nourriture et que des dispositions soient prises pour que ceux ayant une mobilité réduite puissent recevoir leurs rations.
- Prendre en compte les besoins nutritionnels et les problèmes de digestion spécifiques des personnes handicapées dans le cadre des programmes d'assistance alimentaire.
- Surveiller la situation nutritionnelle des personnes handicapées.

## **Distribution d'articles non-alimentaires**

- S'assurer que les points de distribution d'articles non-alimentaires soient accessibles aux personnes handicapées.
- Donner la priorité aux personnes handicapées pendant les distributions d'articles non-alimentaires.
- Introduire des systèmes mobiles de distribution afin d'atteindre ceux qui ne peuvent quitter leur logement ou qui sont immobiles.

## **Services de santé**

- Assurer le plein et égal accès aux services de santé et de la reproduction aux personnes handicapées.
- Former et sensibiliser les médecins et le personnel de santé sur les problèmes rencontrés par les handicapés.
- Assurer la disponibilité de médicaments appropriés et qu'un traitement spécialisé et des appareils de support soient fournis ou encore que le personnel de santé ait déjà sous la main des ressources vers lesquelles ils pourront orienter les patients.

## **Éducation**

- Rendre les écoles temporaires et reconstruites accessibles aux enfants handicapés.
- Promouvoir une éducation inclusive pour les enfants handicapés issus de l'enseignement ordinaire dans des écoles et des salles de classe normales chaque fois que cela est possible et fournir des services d'éducation spéciale pour aborder des besoins spécifiques d'apprentissage.
- Fournir une formation et un soutien appropriés aux instituteurs afin de les munir des compétences nécessaires pour subvenir aux besoins des enfants handicapés en matière d'apprentissage.

## **Moyens de subsistance**

- Solliciter les compétences, les expériences et l'expertise de personnes handicapées en les intégrant au personnel du programme, aux personnes chargées des ressources du projet et aux participants aux programmes.
- Inclure des personnes handicapées dans la formation de compétences, les projets de génération de revenus et d'emploi, y compris les projets de travail contre rémunération en espèces et les projets de travail rémunérés en vivres.
- Fournir des opportunités aux personnes handicapées pour qu'elles puissent bénéficier de subventions, de prêts et de programmes d'épargne.

## **Notes**

1 JFActivist: Haitians with Disabilities Suffering After Quake, [www.jgactivist.typepad.com](http://www.jgactivist.typepad.com) ; 26 janvier 2010.

2 Estimation de l'ONU, telle que rapportée par la BBC, 4 décembre 2009 ; [http://news.bbc.co.uk/today/hi/today/news-id\\_8393000/8393135.stm](http://news.bbc.co.uk/today/hi/today/news-id_8393000/8393135.stm).

3 USAID Fact Sheet #13, 25 janvier 2010.

4 Estimation des Nations Unies du 20 janvier 2010. [www.3news.co.nz/UN-estimates-250000-injured-in-Haiti-quake/tabid/417/articleID/138090/Default.aspx](http://www.3news.co.nz/UN-estimates-250000-injured-in-Haiti-quake/tabid/417/articleID/138090/Default.aspx).

5 Site web de Handicap International, 27 janvier 2010. [www.handicap-international.us](http://www.handicap-international.us).